

Départementalisation de Mayotte: «rapide», «mal préparée et mal pilotée»

Cour des comptes



Chambres régionales & territoriales des comptes

Santé

Les vœux du CHM, après une année 2015 «vertigineuse»



LA DÉPARTEMENTALISATION DE MAYOTTE

Une réforme mal préparée, des actions prioritaires à conduire

La Cour des comptes nationale publie un rapport thématique consacré à la départementalisation de Mayotte. Elle est sévère sur sa mise en œuvre et appelle à des actions de l'Etat et des collectivités. Chacun dispose désormais d'un constat sans fard de la situation.

Page 2



Votre portail captif par



Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Cour des Comptes

Départementalisation de Mayotte: «rapide», «mal préparée et mal pilotée»



Didier Migaud, le Premier président de la Cour des comptes, présentait le rapport sur Mayotte, ce mercredi à l'assemblée nationale

La Cour des comptes nationale publie un rapport thématique consacré à la départementalisation de Mayotte. Elle est sévère sur sa mise en œuvre et appelle à des actions de l'Etat et des collectivités. Chacun dispose désormais d'un constat sans fard de la situation.

La France a dépensé 889 millions d'euros pour notre département en 2014. Voici la première information que contient le rapport de la Cour des comptes sur la départementalisation de Mayotte rendu public ce mercredi. Cet «effort global» est «en augmentation sensible», il n'était en effet que de 680 M€ en 2010. «L'Etat paraît ainsi engagé dans une logique de rattrapage avec les autres départements d'outre-mer», note la Cour

mais «sans l'avoir réellement programmée en termes budgétaires», regrette-t-elle.

Sur 164 pages, elle revient en détail sur la situation de Mayotte, un premier bilan de la période 2010-2014 dans de nombreux domaines : finances, démographie, immigration (un «défi spécifique»), équipement, éducation, politique sociale... Tout y passe (nous aurons l'occasion d'y revenir en détail) sur fond de mise en œuvre d'une départementalisation sur laquelle la Cour des comptes porte un regard très critique. Le propos n'est pas de remettre en question ce choix politique mais bien d'analyser sa concrétisation : pour la Cour, «cette départementalisation rapide a été mal préparée et mal pilotée».

Et pourtant, le rapport relève qu'un travail avait été effectué en amont, dès 2008, pour identifier des réformes qui auraient dû constituer des «préalables». Mais ces réformes rassemblées dans le «Pacte pour la départementalisation» n'ont pas été effectuées «en temps voulu», notamment concernant l'alignement de la réglementation et de la législation applicables, le passage à la fiscalité de droit commun ou les problématiques foncières.

Perfide, la Cour note que «l'identification des bases comme des redevables de la fiscalité directe locale (en particulier la taxe d'habitation) n'est pas achevée» et que «l'application à Mayotte des textes législatifs et réglementaires souffre de retards importants»... Sans parler du département : il «n'a pas encore atteint le niveau d'organisation et d'efficience nécessaire pour prendre en main l'ensemble de ses compétences», relève le rapport.

Identifier des priorités

Avec le plan «Mayotte 2025», l'Etat a certes prévu des actions mais «elles font partie d'un ensemble plus large et peu hiérarchisé de besoins identifiés». Pour la Cour, le temps est venu pour le département comme l'Etat de «dresser des priorités claires et entreprendre sans délai la mise en œuvre des mesures appropriées.»

Elle cite en particulier les besoins «d'infrastructures de base» (eau, assainissement, habitat, constructions scolaires) et les «problèmes sociaux que connaît l'île, dont l'aide sociale à l'enfance, et le chômage que la Cour chiffre à «plus de 36%».

«Dans le domaine social et éducatif, la Cour observe que l'aide sociale à l'enfance, la montée en charge du RSA et les besoins en matière d'enseignement et de constructions scolaires sont primordiaux et nécessitent une attention particulière».

Enfin, sur l'aspect financier, la Cour est inquiète. Les collectivités mahoraises avaient «mal anticipé» le passage à la fiscalité de droit commun qui constitue pourtant «un profond bouleversement». «Le schéma de financement du Département et des communes» est «inachevé» en particulier autour de la question de l'octroi de mer et les collectivités «n'ont pas de visibilité sur leur financement futur.»

Au final, la Cour des comptes parle de «la gravité» des enjeux auxquels le département de Mayotte est confronté. Elle souligne «l'état d'impréparation» dans lequel se trouve le département «pour assumer ses nouvelles compétences, alors qu'il n'exerce déjà pas ses missions de manière satisfaisante. Elle recommande au Département et à l'État de mettre en œuvre, de manière concertée, organisée et progressive, les réformes qu'elle a identifiées comme nécessaires».

Didier Migaud, le Premier président de la Cour des comptes présentait ce rapport à la délégation aux Outre-mer de l'Assemblée nationale ce mercredi en fin de matinée à Paris. Les élus de la représentation nationale comme l'Etat ne pourront plus dire qu'il ne savent pas précisément où nous en sommes.

RR

Social

Les vœux du CHM, après une année 2015 «vertigineuse»



Le professionnalisme et le courage des personnels salués par tous

Le directeur du CHM, Etienne Morel accompagné du président du conseil de surveillance Thani Mohamed Soilihi et de Mohamed Abdou, le représentant des praticiens, présentait ses vœux ce mercredi matin au CHM à Mamoudzou. L'occasion de faire un bilan de 2015 et de tenter de rester positif pour l'année à venir.

A l'heure des comptes, l'année 2015 se présente comme une année à part. L'accroissement de l'activité a été «hors du commun» pour Mohamed Ahmed Abdou, le président de la CME (commission médicale qui rassemble les praticiens) et même «vertigineuse» pour Etienne Morel, le directeur du CHM : +12% pour les simples hospitalisations, +8% en ambu-

latoire, +20% pour les naissances, +42% pour les EVASAN, les évacuations sanitaires !

«Le CHM a été conçu pour un bassin de 200.000 habitants. Nous n'arrivons plus à absorber l'afflux de personnes des îles voisines», relève Mohamed Abdou. Face à l'envolée de l'activité, si «l'effectif est plus qu'insuffisant» pour Mohamed Abdou, «le personnel a tenu bon pour soigner le tout-venant, sans distinction aucune.»

Et chacun de rappeler le courage des personnels, leur professionnalisme et leur détermination mais aussi le prix à payer pour eux: douleur, pénibilité, burn-out, une augmentation de la fréquence des arrêts malades, des demandes de mutations précoces et un frein

au recrutement avec des difficultés pour attirer de nouveaux praticiens pour des durées longues.

Pourtant Etienne Morel voit aussi du positif dans la politique de recrutement : une légère augmentation des médecins titulaires (+ 9 postes), la signature par 70 des 87 praticiens de l'indemnité particulière d'exercice (IPE) que le directeur souhaite d'ailleurs voir évoluer. Le système actuel prévoit une indemnité correspondant à 40% du salaire des médecins et pharmaciens pour renforcer l'attractivité des postes mais à condition que les professionnels restent 4 ans à Mayotte. Cette durée est jugée «trop longue» pour que le dispositif soit efficace.

Des investissements malgré la crise

Pour le CHM, 2015 a aussi été une année d'investissements avec 1,5 M€ pour la sécurisation des sites dont le renforcement des clôtures et la mise en place d'équipes de gardiens. A plusieurs reprises, la question de la sécurité des personnels, au sein même de l'hôpital, a été posée l'an dernier.

Un million d'euros pour la rénovation de la maternité, 2,5M€ pour Jacaranda ou encore 300.000€ pour le dispensaire de Mtsamboro, mais aussi un nouveau scanner, du matériel pour l'endoscopie digestive, la mise en place du SAMU... Le bilan positif fait aussi du bien à entendre pour les personnels venus assister aux vœux.

Pour 2016, Etienne Morel promet une coopération avec les hôpitaux de La Réunion renforcée, en particulier pour la dermatologie et la neurochirurgie. Finalisation

du projet médical pour la mise en place d'un groupement hospitalier de territoire, préparation de la certification de 2017, investissements pour un centre dentaire, les blocs, ou la psychiatrie et évidemment la finalisation du permis de construire et les appels d'offre pour l'hôpital de Petite Terre dont le financement est bouclé, l'année à venir sera chargée... même si, là encore, le flux de patients est impossible à suivre.

Un déficit «contenu»

Du côté des finances, le directeur parle d'un déficit «contenu» malgré une année «tendue» et une perspective apaisée grâce aux 10 millions débloqués par Marisol Touraine, la ministre de la santé qu'il doit rencontrer prochainement. Le sénateur Thani Mohamed Soilihi, également président du conseil de surveillance du CHM, rappelait d'ailleurs son rôle auprès du ministère pour obtenir cette somme. Elle va permettre de «retrouver l'équilibre budgétaire avec une capacité d'autofinancement dans les années à venir», indique le directeur. En 2016, le budget du CHM va atteindre les 220 millions d'euros.

Au final, les vœux de Mohamed Abdou pour 2016 sont simples : «Redonner à notre CHM, l'image d'excellence qu'il a connu il y a une dizaine d'années». Quant à l'agence régionale de santé, pour lui pas de doute : «Il ne faut plus parler d'ARS Réunion-Mayotte mais bien d'ARS Mayotte-Réunion, c'est Mayotte qu'il faut redresser!» Les personnels ont applaudi sans retenue.

Rémi Rozié

Politique

S. Ibrahim Ramadani va présenter ses vœux



Soibahadine Ibrahim Ramadani

Les cérémonies des vœux pour la nouvelle année se succèdent. Ceux particulièrement attendus du président du Conseil départemental Soibahadine Ibrahim Ramadani sont prévus demain jeudi 14 janvier à 14 heures à l'hôtel du département.

Si ces vœux sont les premiers du nouveau président depuis son élection en 2015, ils ne se présentent pas dans les meilleures conditions.

Entre le lourd déficit du budget départemental, les préconisations de la Cour régionale des comptes pour redresser la situation et la charge politique forte de l'ancien président Daniel Zaïdani ces derniers jours, les mots et les éventuelles annonces de S. Ibrahim Ramadani sont particulièrement attendus.

LE JDM



Consommation

Record de consommation électrique à Mayotte

La saison chaude est traditionnellement celle des records de consommation électrique dans notre département. La période actuelle ne déroge donc pas à la règle : «Ce mardi 12 Janvier 2016 à 14h00, Mayotte a connu un nouveau record de consommation électrique avec un pic à 50,7 MW. La barre symbolique des 50MW a été franchie pour la 1ère fois», indique EDM.

Ce mardi a permis à l'électricien d'enregistrer un 2e record en 2 jours. En effet, la veille (lundi 11 janvier), un premier pic de consommation avait déjà été enregistré à 20h00.

Ce mois de janvier exceptionnellement chaud favorise ces consommations très élevées et EDM s'attend à de nouveaux records dans les jours et semaines à venir. «Grâce à l'anticipation et l'important programme d'investissement mené ces dernières années, EDM est en capacité de répondre à cette croissance de la demande en électricité», indique la société. Et de fait, ces records sont passés tout à fait inaperçus pour le commun des mortels.

Néanmoins, EDM nous invite à modérer notre consommation en adoptant des éco-gestes : «éteindre les lumières lorsque l'on quitte une pièce, privilégier les lampes à économie d'énergie subventionnées par EDM, préférer le brasseur d'air au climatiseur», autant de comportements à la fois utiles pour la planète et pour alléger notre facture !

Pour mémoire, le précédent record de consommation électrique à Mayotte datait du 19 mars 2015.

Justice

Les conséquences d'une «machine à fabriquer des clandestins»



La salle d'audience du TGI de Mamoudzou

Alors que les manquements au respect des droits des enfants sont souvent dénoncés par les associations et certains avocats à Mayotte, le tribunal avait à traiter ce mercredi d'une affaire qui en dit long sur un système qui multiplie les aberrations.

En apparence, l'affaire est classique. Une mère et un père de nationalité comorienne comparaissent pour avoir utilisé une fausse attestation de scolarité pour leur enfant. Le but de la manœuvre était d'obtenir un titre de séjour.

Le 3e homme est poursuivi pour avoir réalisé ce faux au sein d'une association d'aide à la scolarisation. Les parents reconnaissent les faits, ils ont triché, de même que l'auteur du faux.

L'histoire est en réalité bien plus complexe et n'est pas vraiment à la gloire de l'Etat français. Car ces parents, présents depuis 12 ans à Mayotte, auraient dû disposer de papiers en règle depuis longtemps. Surtout, ils n'auraient jamais dû

être obligé de recourir à un faux pour justifier que leur enfant était bien scolarisé. L'enfant aurait dû aller en classe mais il a été expulsé avec ses parents... alors qu'il est né à Mayotte.

Le gamin a donc passé 2 ans à Anjouan avant de revenir dans sa terre natale en kwassa avec ses parents. Pour retrouver leur vie et régulariser leur situation, les parents ont donc choisi d'utiliser une «attestation de faits inexacts», ne pouvant expliquer l'expulsion illégale qu'ils ont vécue.

Naïvement, c'est l'enfant qui a vendu la mèche. Très spontanément, il a expliqué au tribunal d'instance qui traitait le dossier qu'il ne pouvait pas dire comment ça se passait à Mayotte puisqu'il arrivait d'Anjouan.

Utiliser un tel stratagème, est «préjudiciable pour tout le monde, à l'Etat français et à ceux qui attendent honnêtement au tribunal d'instance et parfois longtemps», dénonce la procureure Guégan.

«Parce qu'avec l'accumulation de faux documents, on perd confiance dans les attestations et il faut tout vérifier». Elle demande 3 mois de prison avec sursis pour les parents et pour le «faussaire», 4 mois avec sursis et une amende de 5.000 euros.

«C'est un peu cher payé!» s'insurge Me Nadjim Ahamada, l'avocat des prévenus. «On a une préfecture à Mayotte qui est une machine à créer des clandestins. Cette famille n'aurait jamais dû être expulsée si on respecte la convention européenne des droits de l'homme et la convention internationale des droits de l'enfant!»

S'en sortir

«Face à une telle situation, on cherche par tous les moyens à s'en sortir. Le Césame, c'est avoir un enfant français et celui-ci était scolarisé. Mais il a été expulsé durant sa scolarisation...»

Le tribunal va entendre les arguments et atténuer les peines demandées. Les parents sont condamnés à un mois de prison avec sursis. Quant à l'homme qui a rédigé le faux, actuellement contractuel de l'Education nationale et déjà condamné en 2013 pour abus de confiance, il est écopé d'une amende de 5.000 euros dont 2.500 avec sursis et d'une interdiction d'exercer tout mandat électif dans une association pendant deux ans.

Les faits se sont déroulés en juillet 2014. Un an et demi après, l'enfant a bien retrouvé les bancs de l'école qu'il n'aurait jamais dû quitter. Les parents sont encore en situation irrégulière.

RR

Eau potable

Comité sécheresse: réserves en eau stabilisées mais faibles, 2 forages mis en service



La retenue collinaire de Combani (photo d'archive)

Comme c'est désormais le cas chaque semaine depuis le mois de novembre, le comité sécheresse s'est réuni ce mercredi après-midi. Premier constat : les fortes pluies qui ont touché la façade Est de l'île ce week-end ont permis de «stabiliser» le niveau des réserves en eau, mais il «doit continuer à être suivie», indique la préfecture.

Certaines mesures annoncées sont devenues une réalité. Ainsi, deux nouveaux forages ont été mis en service. Ils assurent déjà 20 % de l'alimentation en eau potable des communes du sud de l'île, ce qui permet d'alléger la pression sur la retenue collinaire de Combani.

Le transfert des eaux entre les retenues collinaires de Dzoumogné et celle de Combani pourrait se mettre en place rapidement. Le SIEAM a confirmé l'arrivée par avion à la fin de cette semaine des deux pompes qui vont permettre de réaliser l'opération.

La situation reste néanmoins préoccupante et «la ressource en eau doit être protégée et la consommation se faire avec modération». Les mesures en vigueur depuis le 3 décembre restent donc largement

en vigueur :

- Interdiction de lavage 24h/24h : sont interdits, sauf impératif sanitaire ou de santé publique, le lavage de tout véhicule (voitures, camions et engins) hors des stations professionnelles, le lavage des voiries, le lavage des bateaux de plaisance et professionnels, le lavage des bâtiments, façades, hangars, cours et trottoirs ;
- Interdiction d'arrosage 24h/24h : arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des terrains de golf, des espaces sportifs et des aires et pistes de chantier ;
- Interdiction d'arrosage et d'irrigation de 8h à 18h : irrigation par aspersion et arrosage des jardins potagers ;
- Interdiction de remplissage et de maintien à niveau des piscines privées, hors établissements touristiques ;
- Interdiction de prélèvements : tout prélèvement d'eau dans le milieu naturel sans autorisation

Tout contrevenant s'expose à la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5^e classe.

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.